Trois des enseignant-e-s victimes de mutations forcées pour faits de grève, dont Laure en grève de la faim, et une délégation de 10 personnes du collège Bellefontaine, se rendront mercredi 1er juillet devant l'Assemblée Nationale à Paris et demandent une audience à Mme la Ministre de l'Education Nationale.

Ci-dessous, les informations de SUD éducation 31.

La fédération SUD éducation soutient les demandes des personnels du collège et demande à la Ministre de les recevoir et de satisfaire leur demande de maintien sur leurs postes au collège Bellefontaine à la rentrée 2015.

1er juillet : rassemblement à 15 h devant l'Assemblée Nationale.

Le 18 juin 2015, le rectorat de l'académie de Toulouse prononce la mutation « dans l'intérêt du service » de 5 collègues enseignant-e-s du collège Bellefontaine. Le même jour, une 6°enseignante était traduite devant le conseil de discipline. Malgré un dossier vide et après avoir dû retirer des griefs, la sanction proposée par le rectorat a été «déplacement d'office ».

Ces six collègues étaient engagé-e-s, comme la grande majorité du personnel du collège, dans un mouvement de grève reconductible de trois semaines en décembre dernier. Ils demandaient simplement l'application et les moyens réels alloués par les décrets de loi sur l'éducation prioritaire et de partager entre tous les personnels, titulaires et précaires, les primes allouées aux établissements REP+. Le collège Bellefontaine était en effet préfigurateur d'une réforme dont les moyens n'avaient pas été distribués.

Malgré les intimidations, les maltraitances et les mensonges de la part de leur chef d'établissement, malgré le silence et l'absence de dialogue des autorités académiques qui ont sciemment laissé pourrir la situation depuis le mois de janvier et ce, malgré les nombreuses interpellations des organisations syndicales, nos collègues continuent de se battre contre des sanctions déguisées et la répression à l'encontre de 6 professeurs.
Où est l'intérêt du service quand on s'en prend à des collègues, reconnu-e-s pour leur professionnalisme et complètement investi-e-s au service de l'éducation prioritaire et des élèves ? Où est l'intérêt du service quand on démantèle des équipes pédagogiques expérimentées et soudées ? Où sont nos droits quand la rectrice avoue, par voie de presse, vouloir écarter des "meneurs" dans un "intérêt du service" qu'elle est bien incapable de définir ?

Depuis lundi 22 juin, une collègue victime de cette procédure a entamé une grève de la faim pour dénoncer ces mesures répressives et demander l'annulation de ces mutations forcées.
La détermination des 6 sanctionné-e-s et de leurs collègues, l'ampleur de la solidarité autour de cette lutte, ont contraint le Rectorat à un premier recul en abandonnant les poursuites disciplinaires et en renouvelant tous les contrats précaires de l'établissement. Mais le Rectorat persiste dans la volonté des procéder aux mutations forcées. Ce qui est inacceptable.

Trois de ces collègues concerné-e-s par ces mutations, dont Laure en grève de la faim, et une délégation de 10 personnes du collège Bellefontaine se rendront mercredi 1er juillet devant l'Assemblée Nationale à Paris et seront reçu-e-s par un député sensibilisé à leur lutte, qui peut les appuyer dans leur demande d'audience à Mme la Ministre de l'Education Nationale.

Nous nous élevons contre une mesure arbitraire, contraire aux droits constitutionnels de nos collègues et qui crée un précédent gravissime dans l'éducation nationale. Leurs cas nous concerne toutes et tous.

Nous appelons à un rassemblement pour soutenir cette délégation et protester contre la répression

du droit de grève et de l’action syndicale.

Rassemblement devant l’Assemblée Nationale
mercredi 1er juillet à 15h

Pour plus d’informations :

> Que s’est-il passé à Bellefontaine ? Réponse au communiqué du rectorat

http://lacgteducation31.over-blog.fr/

Fraternellement

Sud Education 31